

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 08 juin 2018

Les budgets primitifs suivants ont dû être revotés à la demande de la préfecture

1- Chaufferie bois : (erreur affectation résultat)

La clôture 2017 de la chaufferie était :

- un déficit d'investissement de 49 820.48 €
- un excédent de fonctionnement de 49 723.10 €

Pour équilibrer le budget nous avons affecté seulement 47 682.03 € de l'excédent de fonctionnement et gardé en réserve de fonctionnement 2 041.07 €, ce qui ramenait la partie investissement au CA 2018 à 0.00€. Le texte de loi prévoit un équilibre sincère et véritable, et en cas de déficit d'investissement la totalité de l'excédent de fonctionnement doit d'être versé au 1068 pour combler le déficit d'investissement.

Après rectification de l'affectation de résultat les montants suivants ont été votés :

Budget Chaufferie	Dépenses	Recettes
- Investissement	70 384.10	70 384.10
- Fonctionnement	35 346.13	35 346.13

2- Le budget commune :

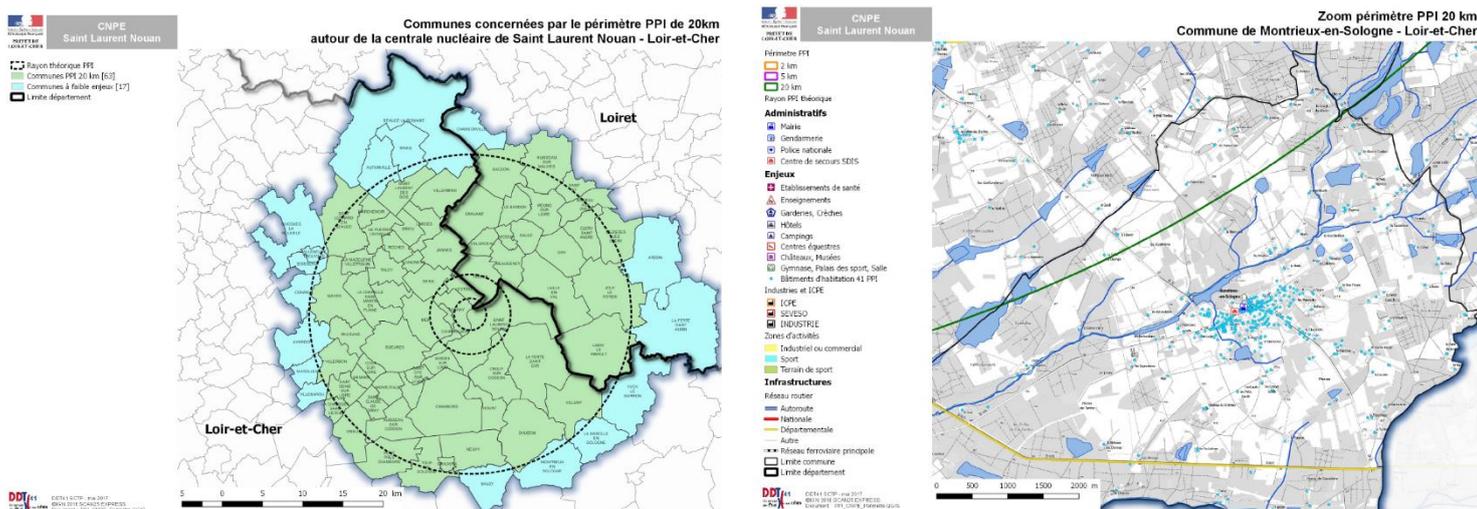
Une erreur de saisie a été faite, les montants ont été enregistrés dans la colonne report au lieu de la colonne des prévisions 2018 ce qui a entraîné un déséquilibre budgétaire sur le document papier.

Recettes / dépenses investissement 225 089.39 € chiffre identique au vote du 23 mars

Recettes / dépenses fonctionnement 590 106.68 € chiffre identique au vote du 23 mars

Périmètre de sécurité de la Centrale Nucléaire de Saint Laurent :

Le conseil municipal doit délibérer pour accepter ou pas le nouveau périmètre de protection de la centrale nucléaire à Saint Laurent des eaux qui passerait de 10 kms au lieu de 20 kms. Une faible partie de Montrieux en Sologne serait touchée (voir cartographies ci jointes)



Après discussion, Le conseil municipal accepte le périmètre proposé. Tous les lieux-dits situés au-dessus de la ligne verte (plan n°2) seront concernés par ce périmètre.

PLUi : Plan local d'Urbanisme intercommunal

L'étude est toujours en cours, les propriétaires concernés ont été contactés. Des dossiers de certificats d'urbanisme ont été déposés afin de conserver les zones actuelles de notre carte communale. La plupart des certificats sont revenus et sont positifs. Les élus en charge de ce dossier sont en attente d'un nouveau rendez-vous avec le cabinet d'études afin de connaître leur nouvelle proposition.

Vente du matériel de l'épicerie :

En début d'année, le conseil municipal a acheté le matériel de l'épicerie pour la somme de 4 200 € composé de plusieurs vitrines, réfrigérateur et rayonnage.

Le conseil municipal a décidé de revendre ce matériel. Une demande a été faite pour l'achat d'une vitrine et d'un réfrigérateur ; la commune a proposé ces 2 éléments pour 900 € TTC. L'acheteur a accepté cette proposition.

Dossier de subvention 2019-2020 : aménagement de la cour de l'école et de la place de la mairie accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Une première estimation a été réalisée, les montants étant élevés, le conseil municipal décide de déposer des dossiers de subvention auprès de la communauté de commune de la Sologne des Etangs, de la préfecture au titre de la DTER 2019 et du conseil départemental au titre de la DSR 2019.

<u>Questions diverses</u>

Cantine :

La commission cantine constate de plus en plus d'incivilité de la part de certains enfants scolarisés dans notre établissement (langage déplacé, aucun respect de l'adulte ni des camarades, gestes violents etc...).

Malgré l'application du règlement, des exclusions déjà réalisées, les problèmes persistent, le conseil municipal ne cèdera et n'acceptera pas ce type de comportement. Nous rappelons que le service de la cantine n'est pas obligatoire, et qu'en cas de non-respect du règlement ou d'impayés ; le conseil municipal est en droit de refuser ce service à certains enfants.

Pour les problèmes des impayés, nous sommes en relation avec la trésorerie de Lamotte Beuvron afin de mettre en place une saisie sur le versement des allocations familiales.

Danger Rue Edouard Payen :

Chaque jour, vous nous interpellez au sujet des enfants qui jouent et errent sur la Rue Edouard Payen, et parfois se permettent de rentrer dans vos propriétés. Malgré les remontrances faites aux enfants rien n'a changé, nous vous informons que nous avons contacté la gendarmerie de Neung sur Beuvron afin de les avertir de ce problème quotidien sur notre commune. Celle-ci va effectuer des rondes sur la commune.

La poste :

Nous vous informons que l'agence postale est réouverte du lundi au samedi aux horaires habituels.

Multisport : Nous rappelons que les vélos et les motos sont interdits à l'intérieur du terrain. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes de sécurité et de ne pas le détériorer. Nous vous remercions de laisser le terrain et les alentours propres, des poubelles sont à votre disposition sur la place de la mairie.

Etang communal : Nous rappelons qu'un arrêté municipal a été rédigé interdisant la baignade à l'étang. Merci de le respecter sous peine d'amende.

14 JUILLET 2018

MONTRIEUX EN SOLOGNE

- 8h Vide greniers
- 10h Concours de pêche pour les enfants
(sous la responsabilité d'un adulte)
- 13h30 Inscriptions (pétanque pour tous)

14h Jet du but

15h Animations Pompiers

17h30 Ste FAN-Olivier (imitateur)

18h30 Tirage Tombola de l'UNRPA

19h Vin d'honneur

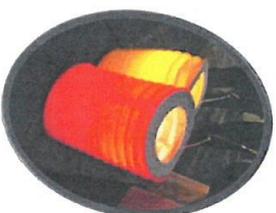
20h Repas « Moules-Frites »
(inscriptions sur place durant la journée)

22h30 Retraite au flambeau

23h Feu d'artifice

suivi d'un bal populaire avec DJ dans la rue principale

Bar des étangs et restaurant « La Margotine » resteront ouverts



STEFAN OLIVIER

Le gentleman imitateur



Le 14 juillet

A Montrieux en Sologne

Salle des fêtes à partir de 17h30

 www.stefan-olivier.fr